

## Conseil municipal du 27 aout 2020

-Membres présents : Mesdames et Messieurs, Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Catherine GODIN, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, David LAMOUREUX, Françoise DEMONJA, Nicolas DEUQUET, Xavier DEVAUX, Rémi DURIN, Aurélia FLUTEAU, Isabelle MARTINI , Sylvain MAUCHAUSSAT, Arnela SALKANOVIC -TESSIER.

-Conseillers absents ayant donné procuration: , Isabelle EVRARD à Aurélia FLUTEAU

-Le compte-rendu de conseil municipal du 30 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

-Madame Aurélia Fluteau est nommée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

#### **1- Proposition d'intégration des montants de prélèvement FNGIR communal à l'enveloppe intercommunale à compter du 1er janvier 2021.**

Vu la délibération de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse en date du 06 septembre 2018 (DEL 180916-15bis) décidant l'intégration du FNGIR communal à l'enveloppe intercommunale,

Vu les délibérations concordantes des communes du Bourg d'Hem, La Celle dunoise et Colondannes (la commune de Chambon Sainte Croix n'a pas délibéré),

Considérant qu'avec la défusion de cette communauté de communes, les délibérations poursuivent leur effet pour l'exercice 2020.

Dans le cadre des travaux menés sur les compétences de la Communauté de Communes et conformément aux dispositions de l'article 1609 quinquies du Code Général des Impôts, il est proposé aux communes membres qui continuent à supporter un prélèvement FNGIR de transférer cette charge à compter du 1er janvier 2021 à la Communauté de Communes en contrepartie d'une diminution de leur attribution de compensation d'un même montant.

Avec la dissolution de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, les montants dont les communes ont transféré la charge sont identiques en 2020 à 2019.

Par délibération en date du 24 juin 2020 (DEL CC 20200624-05), la Communauté de communes du Pays dunois :

-sollicite le Conseil municipal de la commune de La Celle Dunoise pour le transfert du montant de prélèvement FNGIR qui la concerne soit (reprandre le montant dans le tableau ci-dessous) à compter du 1er janvier 2021.

<b>Communes</b>	<b>Montant FNGIR</b>
Le Bourg d'Hem	22.538 €
La Celle Dunoise	70.842 €
Chambon Sainte Croix	8.437 €
Colondannes	22.089 €

-appelle le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir.

#### **2- Communautés de communes Pays Dunois: désignation des membres pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la suite de la défusion de la Communauté de Communes des Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC) et à l'adhésion au 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes du Pays Dunois (CCPD) il convient de constituer de nouvelles commissions obligatoires composées d'élus communaux à désigner par les conseils municipaux et notamment la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Madame Catherine Godin et Xavier Devaux se proposent pour être délégué et suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne

Madame Catherine Godin, titulaire  
 Monsieur Xavier Devaux, suppléant  
 Mandate Monsieur le Maire à pourvoir aux effets ci-dessus.

### 3- Budget principal – Décision modificative n°1

Madame Catherine Godin, 2ème Adjointe au Maire, propose d'ajuster les prévisions budgétaires afin de régulariser des écritures comptables de 2014 à la demande du Receveur municipal et concernant les remboursements d'emprunts des structures dites des 3 Lacs. Elle propose la décision modificative suivante sur le budget principal :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	compte	montant	compte	montant
Charges d'intérêts au GFP de rattachement			661132	152.00
Intérêts bancaires sur opérations de financement			6616	12.00
Virement à la section d'investissement 042			023	2 911.00
<b>Fonctionnement dépenses</b>				<b>3 075.00</b>
<b>Solde</b>		<b>3 075.00</b>		
Libéralités reçues			7713	12.00
Mandats annulés sur exercices antérieurs			773	3 063.00
<b>Fonctionnement recettes</b>				<b>3 075.00</b>
<b>Solde</b>		<b>3 075.00</b>		
Autres emprunts .....GFP de rattachement			168751	2 911.00
<b>Investissement dépenses</b>				<b>2 911.00</b>
<b>Solde</b>		<b>2 911.00</b>		
Virement de la section de fonctionnement 040			021	2 911.00
<b>Investissement recettes</b>				<b>2 911.00</b>
<b>Solde</b>		<b>2 911.00</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget principal ainsi présentée.

#### Divers :

#### Désignation des membres du conseil municipal désirant siéger aux commissions facultatives de la Communauté de communes du Pays dunois:

A/Commission obligatoires :

Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIPH) : Déléguée : Catherine Godin      Suppléant : Jacques André Boquet.

Commission intercommunale des impôts directs (CIID) : Délégué : Sylvain Mauchaussat      Suppléante Catherine Godin.

B/Commissions facultatives :

Commission des finances, du développement économique et numérique : Jérôme Ducher

Commission tourisme, sites et chemins de randonnée : Jacques-André Boquet

Commission GEMAPI, eau potable, assainissement, urbanisme et transformation énergétique : Xavier Devaux

Commission petite enfance, jeunesse, sports et culture : Isabelle Martini

Commission habitat, actions sociales, stratégie et projet de territoire et mobilité : Jérôme Ducher

Commission de suivi du patrimoine immobilier, zones d'activités et accompagnement de porteurs de projets :  
Didier Lamoureux

C/Délégués des communes

SIARCA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses affluents) :

2 titulaires : Xavier Devaux, Jérôme Ducher

1 suppléant : Sylvain Mauchausat

EVOLIS 23 (déchets ménagers) :

1 titulaire : Aurélia Fluteau

1 suppléant : Isabelle Martini

## **Informations diverses données par le Maire :**

-Ecole et rentrée scolaire. Rentrée normale, pas de protocole Covid spécifique, port du masque obligatoire pour les instituteurs. Le CE1 se tiendra à Saint Sulpice. 30 élèves à la Celle, 27 à Saint Sulpice.

-Personnel communal : départ de la secrétaire à mi-temps. Un nouveau recrutement est en cours. Madame Michèle tourteau, responsable de la gestion des gîtes et campings prendra sa retraite à la fin de l'année. Il faut réfléchir à une nouvelle organisation et envisager son remplacement.

-Un point sur les recettes et dépenses communales est fait par Madame Catherine Godin.

-Demande de la DDSCPP d'accueil de personnes Covid + mises à l'isolement dans nos gîtes. Un rendez-vous a été organisé avec la DDSCPP ce matin. La convention proposée ne peut convenir en l'état. Une réponse à nos questions est à venir. Monsieur Claude Landos pense que les chalets du camping de la baignade seraient plus adaptés que les gîtes aux Sillons. Monsieur Nicolas Deuquet dit que deux emplacements au campings de la baignade sont réservés jusque fin octobre. Après un rapide tour de table une majorité de conseillers s'expriment favorablement pour cet accueil sous réserves de réponses favorables de la part de la DDSCPP. Six conseillers sont défavorables à un tel accueil.

-Saison estivale, fréquentation en hausse pendant l'été. Distributeurs de gel en cours d'installation dans les campings et hébergements. Une commission tourisme se tiendra le 7 septembre à 20h00. Monsieur Landos précise que toutes les analyses de la baignade sont bonnes ou moyennes en 2020.

-La boucle des Belles, démonstration de vieilles voitures prévue début septembre annulée par les organisateurs.

-Monsieur Rémy Durin demande quand les travaux sur l'écluse seront achevés. Monsieur Landos précise qu'ils sont envisagés dans la deuxième quinzaine de septembre. Monsieur Nicolas Deuquet dit que des tiges métalliques affleurent dans l'eau et sont dangereuses. Il faudrait les enlever lors des travaux.

-Monsieur Didier Lamoureux rapporte que le pont de l'enfer sera désormais ouvert à la circulation sauf trois semaines en octobre pour démonter l'échafaudage. Il énumère les différents travaux effectués au cours de l'été sur la voirie communale ainsi que l'abattage d'une cheminée dangereuse à la mairie.

-La société « Alliance forêt et bois » broiera et enlèvera les bois abattus sur Cessac à partir du 14 septembre pour dix jours environ.

-Atlas de la Biodiversité, date de présentation à définir en septembre ou octobre, événement à médiatiser et valoriser.

-Elections sénatoriales, les grands électeurs ont reçu Monsieur Jean Jacques Lozach, à venir Messieurs Laurent Daulny et Patrice Morançais le 28 août et Monsieur Eric Jeansannetas le 9 septembre. Nous avons par ailleurs reçu une profession de foi de Monsieur Vincent Turpinat candidat également.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 21h20.